



UN BENELUX VERT OÙ IL FAIT BON VIVRE

La nature et la biodiversité ne se soucient pas des frontières artificielles créées par les êtres humains ! Raison pour laquelle, le Traité d'Union Benelux signé en 2008 accorde une attention explicite à cette matière. Il est évident que pour des pays densément peuplés et urbanisés, avec une activité économique forte, la coopération au-delà des frontières est une nécessité en vue de relever les défis environnementaux qui nous font face.



La convention Benelux « Nature & Paysage » offre un cadre de référence à cette coopération. Elle a pour but de répondre aux besoins de concertation et de collaboration dans le domaine de la conservation, de la gestion et de la restauration de l'environnement naturel et des paysages. A partir de ce cadre, différents projets se matérialisent plus spécifiquement. Ceux-ci concernent :

- la limitation des **nuisances sonores** provenant d'entreprises situées dans la zone d'activité transfrontalière Albertknoop ;
- l'institution d'une plate-forme transfrontalière de concertation en vue de la gestion commune du **parc naturel** « De Zoom - Kalmthoutse Heide » ;
- la survie des populations piscicoles dans les bassins hydrographiques du Benelux (**poissons migrateurs**) ;
- la protection des **eaux souterraines** dans les régions frontalières ;
- la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**, une des causes de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale.

De plus, pour réaliser les objectifs visés par cette convention, les trois Gouvernements du Benelux se sont aussi engagés à coopérer en organisant des campagnes d'information et d'éducation coordonnées. **L'éducation relative à l'environnement** est un levier fondamental de transition vers une société plus durable. Elle vise à sensibiliser et conscientiser les jeunes et adultes aux enjeux de durabilité de notre société, à les inciter à changer de comportement et à agir en citoyen responsable.

La concertation stratégique des Directeurs Benelux Nature, Chasse, Forêts supervise la bonne application de cette convention et veille à son actualisation.

Les textes juridiques sont consultables sur le site Internet du Benelux (onglet « Base de données juridique »).

Pour plus d'information:
www.benelux.int



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL